

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 mars 2016

Convocation du 29 février 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, E. Fleury, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone, H. Fayard, F. Roucayrol.

Absents : JL Bourdin, A. Fayot, ML Venditti,

Pouvoirs : JL Bourdin à H. Cormoreche

Secrétaire de séance : M. Girer

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Girer est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016 est approuvé à l'unanimité avec une précision : M. Girer, au point 14, pour les finances de la communauté de communes de Chalamont, précise que le montant de 40 000 € correspond au budget et non au réalisé.

3. Travaux d'accessibilité. Ad'Ap. Choix du Maître d'œuvre

M. le Maire présente la consultation lancée pour choisir le maître d'œuvre chargé de la mise en accessibilité des ERP et IOP communaux suite à l'approbation de notre Ad'ap.

Cette mission de maîtrise d'œuvre complète comprend la réalisation des dossiers d'autorisation de travaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la formulation des demandes de dérogation, l'obtention d'attestation d'achèvement de mise en accessibilité conformément à la réglementation.

La durée de la mission est prévue sur quatre ans.

Deux offres ont été reçues. Après examen des offres et audition des candidats, la commission bâtiment préconise de retenir l'offre de l'entreprise Calad'Etudes 69400 LIMAS d'un montant de 30 800 € HT pour cette prestation de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de Calad'Etudes 69400 LIMAS d'un montant de 30 800 € HT pour la mise en accessibilité suite à l'approbation de notre Ad'ap. Le Conseil autorise M. le Maire à signer le dit marché.

4. DETR demande de subvention. Accessibilité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes accessibilités des différents ERP et IOP communaux : Ecole Primaire, Ecole maternelle et salle des carrons – bibliothèque, Eglise – Cimetière, Terrain de Boules, Restaurant scolaire, Mairie Epicerie, POM, Vestiaire du Foot, Salle polyvalente

La programmation des travaux d'accessibilité entre 2016 et 2020 a été validée par la préfecture via notre Ad'ap. Le montant global de ces travaux est estimé à 258 858 € HT.

Il est rappelé la délibération du conseil municipal du 5 février dernier par laquelle une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement a été demandée pour l'ensemble des travaux de mise en accessibilité.

Pour l'année 2016 le montant prévisionnel des travaux a été arrêté à 45 029 €HT soit 54 035 € TTC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la Préfecture de l'Ain peut subventionner ces travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 35 % du montant HT des aménagements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Rappelle que l'opération de mise en conformité des ERP et IOP communaux pour l'année 2016 est inscrite au BP 2016 opération N°123.
- Décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 35 % pour la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité dont le montant prévisionnel pour l'année 2016 est de 45 029 € HT.
- Autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette demande.

5. SEMCODA. Nomination de trois représentants aux commissions logement

Mme Devrieux informe le Conseil Municipal que la SEMCODA a décidé d'actualiser sa politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

Dans ce cadre sont désormais membres titulaires désignés des commissions d'attribution de logements (CAL) outre les membres de droit :

- le responsable d'agence,
- trois représentants des services sociaux de la commune du lieu des logements à attribuer,
- un représentant des services sociaux de l'EPCI du lieu des logements à attribuer,
- le représentant des locataires.

Aussi, il convient de désigner trois représentants des services sociaux de la commune. Mme Devrieux précise que pour la commune les CAL ont lieu les mardis matin à l'agence SEMCODA de Rillieux-la-Pape.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de nommer Yves DHOMONT, Thierry LAPALU et Géraldine DEVRIEUX pour représenter la commune aux commissions d'attribution de Logements de la SEMCODA.

6. Restauration scolaire. Reconduction du marché

Mme Devrieux rappelle la délibération du 7 mai 2015 par laquelle le Conseil Municipal :

- avait décidé de retenir pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2015, la société Coralys, marché d'une durée de un an renouvelable une fois un an
- autorisait M. le Maire à signer les pièces du marché, s'élevant à la somme de 79 223,40 € TTC pour l'offre de base et l'option 2 (20% de bio), pour l'année scolaire 2015-2016.

Mme Devrieux précise que les prestations actuelles sont satisfaisantes et propose donc au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ordre de service valant reconduction du marché pour un an avec la société Coralys soit jusqu'au 31 juillet 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de reconduire le marché de gestion et d'exploitation du service de restauration scolaire avec la société Coralys pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017.
- Autorise M. le Maire à signer l'ordre de service valant reconduction du marché selon les conditions initiales pour un an.

Mme Devrieux précise qu'une réunion avec les parents d'élèves et le délégataire sera organisée début mai sur la thématique des déchets.

Y.Dhomont précise qu'une gestion des déchets peut être menée en comparant les quantités préparées et les quantités jetées.

N.Garampon précise qu'une pesée a déjà eu lieu avec 7,4 kilos de reste + 2 baguettes de pain.

M. Girer précise que les quantités chez Organom qui gère les déchets diminuent et que pour pallier aux pertes le coût va augmenter de 2 € par habitant.

7. Bail Commercial. Epicerie. Avenant

M. le Maire informe le Conseil qu'un renouvellement du Bail commercial a été signé en 2010 pour l'épicerie. A cette occasion un mandat de gestion avec Foncia Michel à Parcieux avait été signé pour la gestion locative de l'épicerie communale. Or, M. le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2012 le Conseil Municipal avait souhaité résilier ce mandat de gestion.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par la Trésorerie de Villars les Dombes afin de régulariser la fin du mandat de gestion à Foncia Michel dans le bail commercial. Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N°1 afin d'acter la résiliation du mandat de gestion à Foncia Michel et de prévoir directement comme partie au contrat de bail la commune de Mionnay.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au renouvellement de bail commercial concernant l'Epicerie.

8. Rénovation thermique école primaire. Déclaration Préalable

M. Lapalu, 4ème Adjoint rappelle le projet de rénovation thermique à l'école primaire qui pourrait débiter par la reprise dans le préau nord de l'école d'un ensemble portes fenêtres.

Le dossier de déclaration préalable est prêt à être déposé en Mairie. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration préalable.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable relative à la rénovation thermique de l'école primaire –Préau Nord.

M. Lapalu précise que les travaux devraient avoir lieu aux vacances d'avril.

9. Personnel Communal. Tableau des emplois. Modification

M. le Maire et la commission du personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois.

- Il convient d'ouvrir le poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux, la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 25h11' au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe pour l'agent qui remplit les conditions d'accès à ce nouveau grade.

- Il convient d'augmenter le temps de travail du directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial. Il est proposé de modifier son temps de travail de 4h30' à 5h17'.

Il convient donc de supprimer le poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 4h30'

Il convient donc de créer un poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 5h17'.

N.Curtet ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'ouvrir le poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux, la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 25h11' au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe pour l'agent qui remplit les conditions d'accès à ce nouveau grade.
- Décide de supprimer le poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 4h30'
- Décide de créer un poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP recruté sur le cadre d'emploi d'animateur territorial pour 5h17'.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 14 mars 2016.

10. Comptes rendus des commissions

- N. Curtet donne compte-rendu de la dernière réunion de la commission fleurissement. Un projet de jachère fleurie va être mis en place sur le parking nord. La commission travaille également à la mise en place de vélos pour le passage du Tour de France dans le département. Les vélos seront peints par le Conseil Municipal des Enfants (CME).
- N. Curtet précise que le CME s'est réuni avant les vacances de février et va se réunir la semaine prochaine. Le renouvellement du CME aura lieu cette année fin septembre. Une première réunion du nouveau CME aura lieu le 8 octobre et la présence de M. le Maire et des adjoints est souhaitée.
- N.Curtet rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 30 avril. M. le Maire est sollicité pour savoir si des gilets-jaunes pourraient être obtenus pour une meilleure visibilité des enfants durant cette manifestation ? A. Rey demande au CME de prévoir un tri des déchets dès leurs collectes. Les poubelles détenues par l'Ascm pourraient peut-être servir pour le tri ?
- T. Lapalu pour la commission voirie précise que la signalisation de la zone bleue sur la place du village va bientôt être réalisée. Les disques seront distribués avec la Lettre d'Avril.
- T. Lapalu pour la commission sécurité informe le Conseil que des réunions ont eu lieu et vont avoir lieu afin de travailler sur la mise en place de vidéoprotection sur la place A. Chapel, vers la future crèche et vers la gare. M. le Maire rappelle que le parking de la gare est propriété de la SNCF et que la région Rhône-Alpes a pour projet d'équiper les gares de système de vidéoprotection.
- T. Lapalu précise que le système de commande qui programait l'éclairage extérieur de l'église était défectueux, il va être remplacé la semaine prochaine.
- M. Le Maire informe le Conseil qu'un arbre jugé dangereux a été coupé.
- G. Devrioux dresse le bilan de la représentation théâtrale au profit du CCAS. Cent quatre-vingt spectateurs était présents. Un bénéfice de 600 € a été réalisé.
- E. Fleury précise que la commission emploi va travailler sur le recensement des professionnels de la commune.
- F. Ducray informe le Conseil qu'une réunion de la commission communication aura lieu la semaine prochaine afin de préparer la Lettre d'avril.
- F. Ducray précise que la commission association programme des réunions avec les associations.

11. Questions diverses

- M. le Maire informe des décisions prises :
 - validation d'un devis de l'entreprise Michel de 3708,26 € HT pour donner suite aux rapports de contrôle
 - validation d'un devis à l'entreprise Condor sécurité pour 9025 € HT pour de la médiation dans le village
 - validation d'un devis à l'entreprise IRH pour 4 440 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie de réseau à Chantegrive.
 - validation du devis de l'entreprise PIDOUX Frères, pour la fourniture et la pose d'un châssis aluminium pour 7 950 € HT.
 - validation du devis de l'entreprise Eurl PONSOT-BELLET pour le traitement de la charpente de l'église pour 2 855 € HT.
 - validation du devis de l'entreprise SITA CENTRE EST, pour le balayage de la voirie communale pour 3 979 € HT.
- M. le Maire précise que les enquêtes publiques pour les deux modifications du PLU auront lieu du 29 mars au 29 avril prochain.
- M. le Maire informe le Conseil que suite au dernier mariage il sera rappelé que l'utilisation de papier plastifié à la sortie de la mairie ou de l'église n'est pas autorisée.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal des derniers événements concernant le projet de parc naturel régional de la Dombes. Il rappelle le courrier du président de région ainsi que la tenue de réunion par le comité local de développement (CLD). Il précise que le projet du CLD est plus écologique qu'économique. Pour lui, le projet doit être porté par le territoire et en priorité les trois communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. M. Girer informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 24 mars à 18h30 à la salle des fêtes de Villars-les-Dombes.
- M. le Maire informe le Conseil de la possibilité de visiter la salle polyvalente de Tavel ce samedi 12 mars.
- M Girer précise que des ordinateurs vont être donnés pour équiper l'école. Il sollicite les membres du Conseil pour l'installation. H.Fayard et J.Burdet se portent volontaires.

Le Secrétaire de Séance, Michel GIRER



Le Maire, Henri CORMORECHE

